L'ECOLE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



Cité Descartes - BP 99 - 2 bd Blaise Pascal 93162 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Tél.: (33) 01 45 92 65 65 Fax: (33) 01 45 92 66 99

www.esiee.fr admissions@esiee.fr

Session 2023

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles MP, PC, PSI, MPI, PT TSI et BCPST

MODALITES D'ADMISSION A ESIEE PARIS

	1 ^{ère} année Cycle Ingénieur Formation classique			
Filière	MP, PC, PSI, MPI	PT PUISSANCE ALPHA concours CPGE	TSI	BCPST
Concours ou sélection	Banque CCINP / Banque e3a- Polytech	Banque Filière PT	Concours Commun INP	Sur dossier et entretien
Nombre de places	110 MP-PC -PSI-MPI	20	6	15
Inscriptions	www.scei-concours.fr	www.scei-concours.fr	www.scei-concours.fr	www.esiee.fr
Date début d'inscription	10 décembre 2022	10 décembre 2022	10 décembre 2022	4 février 2023
Date limite d'inscription	11 janvier 2023 à 17 h	11 janvier 2023 à 17 h	11 janvier 2023 à 17 h	3 sessions - 2 mars midi - 27 mars midi - 27 avril minuit
Formulation des vœux d'écoles	Du 1 ^{er} mars au 21 juillet 12h	Du 1 ^{er} mars au 21 juillet 12h	Du 1 ^{er} mars au 21 juillet 12h	
Date des épreuves	Ecrits : Du 24 au 28 avril Oraux : Du 21 au 30 juin	Ecrits : Du 2 au 12 mai Oraux : Du 21 au 30 juin	Ecrits : Du 24 au 27 avril Oraux : Du 21 au 30 juin	- 17, 20, 21 mars - 13, 14, 17 avril - 24, 25, 26 mai
Résultats Admissibilité	7 juin à 16h	7 juin à 16h	7 juin à 16h	- 10 mars - 5 avril - 15 mai
Résultats Admission	24 juillet à 18h	24 juillet à 18h	19 juillet à 20h	- 23 mars - 19 avril - 31 mai
Appels	Lundi 24 juillet à 14h Vendredi 28 juillet à 14h Mardi 22 août à 14h Mardi 29 août à 14h Mardi 5 septembre à 14h	Lundi 24 juillet à 14h Vendredi 28 juillet à 14h Mardi 22 août à 14h Mardi 29 août à 14h Mardi 5 septembre à 14h	Lundi 24 juillet à 14h Vendredi 28 juillet à 14h Mardi 22 août à 14h Mardi 29 août à 14h Mardi 5 septembre à 14h	
Frais de concours	Non-boursiers 200 € (CCINP-e3a-Polytech) + 55 € (Concours Puissance Alpha) Boursiers 0 € (CCINP-e3a-Polytech) + 10 € (Concours Puissance Alpha)	Non-boursiers 55 € Boursiers 10 €	Non-boursiers 30 € Boursiers 0 € (CCINP) + 10 €	Non-boursiers 50 € Boursiers 25 €

(1) Se référer à la notice du concours

JOURNEES PORTES OUVERTES Samedi 10 décembre (de 13h à 18h) Samedi 4 février (de 9h30 à 17h30) Samedi 11 mars (de 13h à 18h)





MODALITES ET EPREUVES

ADMISSION 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR VOIE CLASSIQUE CANDIDATS MATHS SPE (MP-PC-PSI-MPI-PT-TSI)

Pour tout renseignement concernant les inscriptions et les épreuves, les candidats sont priés de se référer à la notice du concours qui les concerne (Banque CCINP / e3a-Polytech ou Banque Filière PT). Pour tout renseignement concernant ESIEE Paris merci d'adresser un mail : admissions@esiee.fr.

ADMISSION 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR VOIE CLASSIQUE CANDIDATS MATHS SPE (BCPST)

A partir du 4 février 2023, les candidats peuvent s'inscrire en ligne sur le site www.esiee.fr. Pour tout renseignement, veuillez envoyer un mail : admis.cla@esiee.fr. L'admission des candidats sera prononcée sous réserve d'une preuve d'admissibilité à un concours de grande école.

ADMISSION 1RE ANNEE CYCLE INGENIEUR VOIE APPRENTISSAGE CANDIDATS MATHS SPE (MP-PC-PSI-MPI-PT-TSI)

Inscriptions uniquement et obligatoirement lors des entretiens à ESIEE Paris.

Les conditions d'intégrations restent les suivantes : être admis lors des propositions d'intégration SCEI (entre août et septembre), obtenir un contrat d'apprentissage en entreprise validé par l'école et <u>dans la limite **des places**</u> <u>disponibles</u>.

ESIEE Paris propose 5 filières en apprentissage :

- Réseaux et sécurité Architecture et internet des objets
- Informatique et applications Ingénierie 3D et technologie des médias
- Systèmes embarqués Transports et objets intelligents
- Génie industriel Supply chain et numérique
- Energies Ingénierie de la transition énergétique

A l'issue de la 1ère année du cycle ingénieur temps plein les étudiants peuvent accéder à l'apprentissage (hors filière Energies) dans la limite des places disponibles.

LES AIDES FINANCIERES

Plusieurs aides financières peuvent être cumulées

LES BOURSES

Bourse de l'Enseignement Supérieur (CROUS)

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est un document unique qui permet de solliciter l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur et/ou d'un logement en résidence universitaire. La demande s'effectue par internet sur le site du Crous de votre établissement d'origine. La demande doit se faire avant d'avoir passé les examens de fin d'année ou choisi une future orientation, entre le 20/01 et le 15/05 impérativement. Aucune demande tardive ne sera acceptée.

Bourses d'étude à ESIEE Paris

Cette bourse attribuée par ESIEE Paris est un dégrèvement des frais de scolarité et peut être cumulée avec celle de l'Enseignement Supérieur. Elle sert à couvrir une partie* du montant des frais de scolarité de l'année en cours. Les dossiers doivent être téléchargés sur l'intranet de l'école début novembre. La commission d'attribution se réunit fin janvier pour établir le barème et la bourse est attribuée début février. Le renouvellement se fait chaque année (le taux de dégrèvement peut varier d'une année à l'autre, le barème étant lui-même variable en fonction du budget alloué et du nombre de dossiers recevables). Une somme forfaitaire correspondant à 40% du montant de la scolarité restera à charge de l'étudiant.

Les modalités d'attribution de la bourse ESIEE Paris sont consultables sur le site de l'école : http://www.esiee.fr/fr/espace-etudiants/financer-vos-etudes

LES AIDES AU LOGEMENT

LES PRETS

APL : Aide Personnalisée au Logement

ALS : Aide au Logement Social Renseignements sur www.caf.fr

PRETS BANCAIRES A TAUX PREFERENTIELS

Renseignements auprès du BDE (bdeesiee@esiee.fr)

Pour toute demande concernant les aides financières ou Relais handicap, contacter le service : assistetud@esiee.fr

Frais de scolarité annuels prévisionnels Pour un élève entrant en 2023/2024

CYCLE INGENIEUR EN 3 ANS 8300 € par an

- Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés chaque année.
- Sauf cas de force majeure (accident, maladie, graves problèmes familiaux), tout trimestre commencé est dû en entier quelle que soit l'activité pédagogique.

<u>Formations par la voie apprentissage</u>: Exonération des frais de scolarité. L'apprenti, salarié de l'entreprise, bénéficie d'une rémunération calculée selon son âge et son ancienneté dans le contrat.